

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 décembre 2023 - Délibération n° BC2023/12/07

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2023-24 RELATIF A UNE COMMANDE DE FOURNITURES (CAISSON DE COMPACTION POUR LE TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES) DEDIEES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LA REGIE INTERCOMMUNALE

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, sur la convocation en date du 28 novembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques - NOURRISSEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : GAILLARD Thierry.

Pouvoir : Néant.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délégation de pouvoir du Bureau communautaire approuvée par le Conseil communautaire par délibération n°20200731 le 29 juillet 2020, modifiée par délibération n°2023/04/39 en date de 25 avril 2023 pour autoriser le Bureau communautaire à « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000,00 € HT et 100 000€ HT, lorsque les crédits sont prévus au budget » ;

Vu la délibération n°BC2021/12/01 du Bureau communautaire du 14 décembre 2021 relative à l'acquisition d'équipements complémentaires de collecte des déchets ménagers et assimilés et d'adoption du plan de financement prévisionnel associé (constitution d'un dossier de demande de financement DETR – 2022) ;

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe « Ordures ménagères » au titre de l'année 2023,

Considérant l'accusé de réception des services de la Préfecture de la Creuse permettant d'engager les dépenses relatives à l'achat d'équipements pour la collecte des ordures ménagères et des déchets issus du tri au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR exercice 2022).

Monsieur le Président indique qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique modifié par le décret n°2021-357 du 30 mars 2021), pour un marché public de

fournitures (Achat caissons de compaction pour le transport des Ordures ménagères dédiées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la régie intercommunale).

Au regard de l'estimation, 4 entreprises ont été sollicitées pour remettre leur meilleure offre, analysée sur le seul critère prix.

Ce marché de fournitures est constitué de :

- 2 caissons de compaction pour le transport des ordures ménagères

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 9 novembre 2023 plus tard.

Les prix du marché sont fermes pour l'ensemble de la durée du marché.

L'offre économiquement la plus avantageuse est analysée par le prix les entreprises sollicitées proposant toutes des solutions techniques identiques.

L'analyse et le classement des offres sont présentés en séance.

	Montant offre	Classement
Candidat n°1	24 000,00	1
Candidat n°2	26 114,00	2
Candidat n°3	26 834,00	3

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de sa délégation de pouvoir consentie par le Conseil communautaire pour « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000,00 € HT et 100 000€ HT » :

- Décide de l'offre de la société AMBERT/BENNES – 5 route des Barthes - 63 600 ST FERREOL DES COTES pour un montant de 24 000,00 € HT.
- Autorise le Président à notifier et signer les devis du marché n°2023-24, dénommé « Achat caissons de compaction pour le transport des Ordures ménagères dédiées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la régie intercommunale » aux entreprises retenues citées ci-avant ;
- Précise que les sommes nécessaires à la réalisation de ce marché sont inscrites au budget annexe
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

